

Une mobilisation pour sauver la classe de neige

Les parents d'élèves de l'école primaire se sont mobilisés après avoir appris que la classe de neige prévue en janvier pouvait être annulée par l'inspection académique.

La polémique

« Mardi, on a appris que la classe de neige n'a pas été validée par l'inspection académique, » déclarent, mécontents, les parents d'élèves mobilisés. « On a reçu le mail de l'école. » La classe de neige existe, au sein de l'école primaire de Saint-Vaast-la-Hougue, depuis trente-cinq ans. Le projet est bien huilé, avec des frais de transport et de séjour divisés par tiers entre la mairie, la coopérative et chaque famille. « Ce financement des parents n'a jamais posé de problème. Lors de la dernière réunion, le montant par famille a été fixé à 250 € et tous les parents étaient satisfaits », insistent les parents.

Ils ne comprennent donc pas la réaction de l'inspection académique (IA). « Elle évoque le fait que la part des parents se rapproche de la gratuité étant donné que nous sommes en réseau d'éducation prioritaire (REP). C'«est incompréhensible : l'école est en REP depuis huit ans. »

Soutien de la mairie

Selon les parents, tout est acheté et prêt pour les trente-deux enfants qui doivent partir du 9 au 17 janvier 2024 dans les Alpes. « On veut que nos enfants partent en classe de neige, on va écrire à l'IA dans ce sens. On ne compte pas baisser les bras ! »

Interrogé, Stéphane Vautier, l'inspecteur d'académie, évoque une circulaire du ministère de l'Éducation nationale au sujet des sorties scolaires facultatives. « Lorsqu'une contribution financière est demandée aux familles, elle doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières. »

Il évoque le séjour proposé par l'école saint-vaastaise. « Le budget prévisionnel présenté fait état d'une demande de 260 € par enfant, dans un contexte économique difficile pour un grand nombre de familles. » Mais l'Inspecteur l'assure : « Aucun refus n'a été notifié. Il a été demandé

de travailler à trouver un financement complémentaire afin de réduire le coût assumé par les familles. »

Côté municipalité, Gilbert Doucet, le maire, propose de trouver des solutions « si l'inspection académique estime que le reste à charge pour les familles est trop élevé. Les subventions ayant déjà été votées, on est disposé à passer par le biais du CCAS (centre communal d'action sociale) pour limiter le coût des familles. »

Dénouement vendredi soir

Hier soir, une solution a été trouvée après réunion entre maire et Education nationale. « **Le CCAS va abonder à hauteur de mille euros, cela fera passer la part des parents de 260 à 225 €** », conclut Gilbert Doucet. Les enfants partiront bien à la neige.



Les parents d'élèves se sont obiligés pour que leurs enfants soient autorisés à partir en classe de neige en janvier avec l'école. Ouest-France